

TARIFS ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DNMADE GRAPHISME DNMADE ANIMATION

Contribution des familles (1ère, 2ème et 3ème année DNMADE)

2 630 € pour l'année

AUTRES FRAIS ANNUELS :

**Assurance scolaire et
extra-scolaire 2024/2025**

L'Etablissement prend en charge l'assurance pour tous les élèves
Ne pas fournir votre attestation personnelle à la rentrée prochaine

Cotisation Facultative :
(par famille)

A.P.E.L: Cotisation des familles à l'Association des Parents
d'Elèves pour l'année 2024/2025

26,00 €

LE REPAS DU MIDI :

L'ensemble scolaire a conclu un partenariat avec la communauté de communes du Grand Cahors et le CROUS ce qui permet aux étudiants de prendre leur repas du midi au Restaurant Universitaire de l'antenne cadurcienne de l'Université Paul Sabatier.

Le R.U. de l'antenne universitaire Maurice Faure se situe au 273 avenue Henri Martin à 200 mètres environ du site de La Verrerie

Le prix d'un repas est de **3,50 €** environ. Les **étudiants boursiers** bénéficient du tarif à **1 €**.

REGLEMENT de la contribution des familles :

Pour l'année 2024/2025, le paiement par prélèvement est le mode de règlement **OBLIGATOIRE**
(sauf dérogation demandée par écrit et validée par la cheffe d'établissement)

soit : 9 prélèvements automatiques mensuels de Novembre 2024 à Juillet 2025.

Si c'est la 1ère fois que vous optez pour le prélèvement, un mandat est à signer et un rib signé est à fournir à l'établissement (service comptabilité).

Le solde de l'année 2024/2025 doit être réglé le 30/06/2025 DERNIER DELAI.

REGLES DE REDUCTION sur la contribution des familles :

UNIQUEMENT pour les 3 cas ci-dessous :

1/ Frères et sœurs scolarisés dans l'Ensemble Scolaire SAINT-ETIENNE (Cahors)

2/ Frères et sœurs scolarisés dans les Etablissements suivants :

Ecole SAINT- GABRIEL (Cahors)
Ecole et collège SAINTE-THERESE (Lalbenque)
Ecole SAINT-JOSEPH (Puy l'Evêque)
Ecole SAINT-JOSEPH (Limogne en Quercy)

Une **réduction** est accordée sur la contribution des familles ayant plusieurs enfants dans ces établissements. Dans ce dernier cas, la réduction sera appliquée sur **présentation d'un certificat de scolarité de l'année 2024/2025** émanant de l'école privée concernée.

Taux de réduction appliqués :

10 % pour 2 enfants - 25 % pour 3 enfants - 30 % pour 4 enfants -

3/ Réduction pour paiement comptant :

Une remise de 5 % (soit 131,50 €) est accordée sur la contribution des familles en cas de paiement de la totalité en 1 seule fois à réception de la facture fin septembre.

A l'inscription ou à la réinscription : 1 seul versement obligatoire

	Montant demandé :	dont arrhes :
1ère, 2ème et 3ème année Cotisation APPEL	330 € 26 €	200 €

Ces versements peuvent être effectués par : * virement FR76 1780 7008 2400 5193 0345 073
Bic : CCBPFRPPTLS

* chèque à l'ordre de l'OGEC Saint-Etienne
* espèces un reçu sera délivré

si réinscription vous pouvez régler par carte bleue sur Ecole directe.

Ces montants seront déduits de la facture annuelle émise fin Septembre 2024.

En cas d'annulation, la partie "arrhes" ne sera pas restituée.

Contribution supplémentaire libre :

L'OGEC propose aux familles qui le souhaitent de soutenir l'établissement dans ses projets en versant une contribution supplémentaire libre

